



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 26 juin 2024

## OBJET :

DE-24-06-1-20) CESSION DE LA PARCELLE I N° 196, SISE 16 RUE EMILE DEQUEN

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 14 juin 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. BONAVENTURE (pouvoir à M. BOUKOBZA), M. CHARDON (pouvoir à Mme BOILOT), Mme SERVIAN (pouvoir à Mme TOP), M. PITAVY (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la propriété des personnes publiques ;

Vu la parcelle de terrain sise 16 rue Emile Dequen, cadastrée section I numéro 196 conservée dans le patrimoine de la commune suite au projet de prolongement de l'avenue Paul Déroulède vers la rue Emile Dequen, abandonné en 1970.

Considérant que la conservation de cette parcelle dans le patrimoine de la commune ne présente plus d'intérêt ;

Considérant la proposition de Madame MAHE et Monsieur DERAY d'acquérir cette parcelle au prix de 9000 euros ;

Considérant l'avis de la direction départementale des finances publiques en date du 3 juin 2024 ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Développement économique, Domaine du 21 juin 2024,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Décide la cession à Madame MAHE et Monsieur DERAY de la parcelle de terrain sise 16 rue Emile Dequen, cadastrée section I numéro 196 au prix de 9000 euros.

ARTICLE II : Autorise Madame le maire à signer les différents actes à intervenir.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

*Signé*

Le Maire

*Signé*